



Pause numérique Rentrée septembre 2025

Chers parents,

Dans le cadre de notre engagement pour un climat scolaire serein et propice aux apprentissages, nous mettons en place à partir de septembre 2025 une nouveauté : **la pause numérique**.

Ce dispositif consiste à **placer son téléphone portable et sa montre connectée dans une pochette de déconnexion, verrouillée par l'élève** lui-même dès son entrée dans l'établissement. Cette pochette restera fermée toute la journée et ne pourra être déverrouillée qu'à la sortie, via une borne dédiée.

Pourquoi cette mesure ?



Un enjeu de santé publique majeur

Au-delà de la réussite scolaire et du climat éducatif, la mise en place de la **pause numérique** répond à un **enjeu de santé publique** crucial.

De nombreuses études récentes alertent sur les **effets délétères d'un usage excessif ou inapproprié des outils connectés** chez les adolescents :

- Une **augmentation des troubles anxieux, dépressifs et du sommeil**, souvent liés à une hyperconnexion ou à une exposition prolongée à la lumière bleue.
- Des **troubles de l'attention, de la concentration et de la mémoire**, qui nuisent directement aux apprentissages.
- Une **altération du développement socio-affectif**, avec un isolement progressif, une perte de motivation et une baisse de l'estime de soi.

Selon l'OMS, **plus d'un adolescent sur dix** présente aujourd'hui un usage problématique des **réseaux sociaux**, avec des symptômes proches de l'addiction.

Cette initiative poursuit deux objectifs majeurs :

- **Améliorer le climat scolaire** : en limitant les risques liés à l'usage du téléphone (cyberharcèlement, diffusion d'images, non-respect du droit à l'image...).
- **Favoriser la réussite scolaire** : en réduisant les distractions et en renforçant la concentration des élèves en classe.

Rappel du cadre légal

La **loi n° 2018-698 du 3 août 2018**, inscrite à l'article **L511-5 du Code de l'éducation**, interdit l'usage des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communication électronique (montres connectées, tablettes, etc.) **dans l'enceinte des écoles et des collèges**, pendant **tout le temps scolaire et périscolaire**, y compris lors des **activités organisées en dehors de l'établissement**.



Cette loi vise à :

- Préserver la qualité de **l'attention** et de la **concentration** des élèves.
- Prévenir les incivilités, le racket, le vol et les risques de cyberharcèlement.
- Favoriser un **climat scolaire serein** et une **vie collective enrichissante**.

A Sainte-Geneviève, cette **interdiction est en vigueur depuis des années** pour l'ensemble des élèves du second degré tant pour les montres connectées que pour les téléphones portables. Nous voulons aller plus loin, conscients de l'enjeu majeur que représente cette question pour les jeunes générations.

La pochette de déconnexion

- Fabriquée en France par des entreprises de réinsertion.
- Coût : **36 € la première année**, facturation lissée sur l'année scolaire.
- Durée d'utilisation : **minimum 2 ans**, de la 6e à la 1re.
- L'élève en est **propriétaire et responsable**.

✚ **En cas de détérioration**, une nouvelle pochette devra être commandée par le responsable légal et sera facturée.

Règles et sanctions au sein de l'Institution

Tout appareil découvert **hors de la pochette** ou **allumé** sera **immédiatement confisqué**.

✚ **Le responsable légal sera automatiquement informé** et devra venir **récupérer** l'appareil **à la vie scolaire**.

Des **sanctions pédagogiques et disciplinaires** seront appliquées, en fonction de la gravité de la situation :

- Alerte comportement
- Conseil d'éducation
- Retenue / Travaux d'intérêt général
- Exclusion temporaire
- Conseil de discipline
- Exclusion définitive

En cas d'oubli de la pochette

- **Oubli ponctuel** : une pochette de secours pourra être prêtée (dans la limite des stocks).
- **Oubli répété (plus de deux fois)** : une sanction pourra être appliquée.

Chers parents,

Nous sommes convaincus que cette mesure, en complément de votre accompagnement à la maison, contribuera à **protéger la santé mentale et physique de vos enfants**, tout en leur redonnant le goût **de la concentration, de l'échange réel et de l'apprentissage**. Nous comptons sur votre soutien pour accompagner cette démarche éducative ambitieuse, au service du bien-être et de la réussite de tous nos élèves.

Sékolène de Ponnat

Chef d'établissement 2nd degré

